



---

Monsieur Nicolas Sarkozy  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg St Honoré  
75008 Paris

Paris, le 17 février 2009

Monsieur le Président,

Denis Sez nec, Président de **France-Justice\***, Michel Bourgat, président de la **FPASVV\***, Blandine Jullian, présidente de **l'ANVI\***, Jean-Maxime Baye, président de « **Enfance et Sécurité** »\*, Anthony Maillard, Président du « **Combat de Sophie\*** », Martine Hoffmann, présidente de l' « **Association Fondation Julie\*** », se joignent à moi pour vous faire part d'un cas que nous considérons comme un dysfonctionnement de notre système judiciaire et qui nous préoccupe tout particulièrement. Il est, en effet, emblématique du parti-pris du monde judiciaire en faveur de la « réinsertion » des criminels au détriment des victimes et du plus élémentaire principe de précaution en matière de vies humaines.

Complice de Thierry Paulin qui a assassiné 18 personnes, Jean-Thierry Mathurin, qui n'en a assassiné « que » 7, vient d'être libéré (en régime de semi-liberté) après 22 ans de réclusion. Pourtant, jugé dangereux, il avait été condamné en décembre 1991 à la réclusion perpétuelle.

Par une ordonnance signée du 9 janvier 2009, un juge d'application des peines des Yvelines a décidé de désavouer la décision d'un jury populaire.

Le cas n'est pas exceptionnel. En France, 523 personnes sont condamnées à perpétuité<sup>1</sup>. En seulement quatre ans (2001 à 2004), 83 condamnés à perpétuité ont été libérés par des juges d'application des peines<sup>2</sup>, après avoir purgé en moyenne 20 ans de prison. Parmi eux, 1 sur 10 est retourné en prison moins de 3 ans seulement après sa libération.

Nos associations s'inquiètent du risque grave que ces criminels dangereux font courir à l'ensemble des citoyens et de la dérive judiciaire qui consiste à vider les prisons sous prétexte qu'il n'y a plus assez de place. Les magistrats concernés devront assumer, pour le moins, la responsabilité morale en cas de mise en danger de la vie d'autrui.

Nos membres s'interrogent particulièrement sur la confiance que les citoyens peuvent mettre dans une institution judiciaire qui n'applique pas les peines qu'elle prononce. Comment accepter que la justice

---

<sup>1</sup> Chiffres au 1/1/2008. Source « l'administration pénitentiaire en chiffres ».

<sup>2</sup> Source « cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques » août 2008.

défasse dans le secret ce qui a été fait publiquement par des jurys populaires ? En cela nos associations reflètent l'opinion de la grande majorité des français qui, en août 2008 dans un sondage commandé par le Conseil National de la Magistrature, déclarait à 37% ne pas faire confiance au système judiciaire et ne pas comprendre à 65% la mansuétude des juges envers les criminels les plus dangereux.

En adoucissant la peine de Jean-Thierry Mathurin, c'est aussi la mémoire de ses sept victimes que l'on bafoue, la peine d'enfermement accomplie – 22 ans – correspondant à deux ans et demi par victime !

Nous vous demandons, Monsieur le Président, d'œuvrer pour une plus grande cohérence et une plus grande fermeté entre les peines prononcées et les peines appliquées afin d'obtenir une justice équitable et responsable.

De même, nous sollicitons de votre haute bienveillance la possibilité de participer au débat public en étant auditionnés par les commissions ad hoc lors des prochains textes judiciaires comme le projet de loi de réforme pénitentiaire, le futur projet de réforme de la procédure pénale et le projet de loi sur la délinquance des mineurs. Nous en avons la légitimité par le nombre de français que nous représentons, par les propositions sérieuses de réformes émanant de notre réseau d'experts et par le droit des victimes à être considérées et entendues.

En espérant que vous voudrez bien tenir compte de notre appel, et en faisant confiance à votre sens des responsabilités, nous vous prions, Monsieur le Président, de croire à l'expression de notre très haute considération.

Marie-Laure Jacquemond  
Présidente de l'Institut Pour la Justice

**Pour**

Denis Seznec  
Président de France-Justice

Jean-Maxime Baye  
Président d'Enfance et Sécurité

Blandine Jullian  
Présidente de l'ANVI

Michel Bourgat  
Président de la FPASVV

Anthony Maillard  
Président du « Combat de Sophie »

Martine Hoffmann  
Présidente de l'Association Fondation Julie

PS :

**\*Institut pour la Justice (IPJ)** : association 1901 créée en mai 2007 par des citoyens soucieux de défendre le droit de tous à vivre dans la plus élémentaire sécurité. L'IPJ a 4 objectifs pour combattre les dysfonctionnements en matière de justice pénale : informer les citoyens, identifier et analyser les causes des failles du système judiciaire, émettre des propositions de réformes pragmatiques, peser dans le débat public pour faire avancer ces réformes. Sa légitimité à participer au débat public repose sur ses réseaux de victimes, de sympathisants actifs (151000 à ce jour), d'experts (dans les groupes de travail). Adresse : 41 rue de l'Alisier, 78120 Rambouillet (tél : 01 30 59 24 67)

**\*ANVI : Association Nationale des Victimes de l'Insécurité** : a pour but d'affirmer et de faire respecter le droit à la sécurité et à la sûreté pour tous les citoyens et populations sur le territoire national français. L'association œuvre pour le rétablissement de la légalité républicaine en matière de respect d'autrui, de droit à la sécurité, de la jouissance des droits reconnus aux citoyens par la Constitution et par la loi.) Elle agit pour obtenir une protection efficace pour tous, exigeant par une stricte application de la loi, sans discrimination, à tous les délinquants, une répression énergique des infractions et d'assister les victimes d'infraction portant atteinte tant aux personnes qu'aux biens. Adresse : BP3, la Salicorne, 310 rue Emile Zola, 30600 Vauvert (tél : 0800 30 32 77)

**\*France Justice** : association réunissant plus de 2400 adhérents parmi lesquels des personnes innocentées de l'affaire d'Outreau, des personnalités comme Yves Duteil (descendant de Dreyfus), Denis Seznec et de nombreux parlementaires, avocats ou personnalités de tous les horizons politiques ou philosophiques. L'association a pour vocation de lutter contre les dysfonctionnements de la justice qui produisent le contraire de la justice.

**\*FPASVV** : Fédération pour l'Aide et le Soutien aux Victimes de la Violence : créée en décembre 1998 par plusieurs familles de victimes de multirécidivistes, l'association est au service de toutes les victimes de violence urbaine, en particulier des enfants et jeunes assassinés.

**\*Enfance et Sécurité** : auteur du livre « Des enfants assassinés : témoignages et dossiers », ed. Fayard, le Président et l'association œuvrent à modifier la législation pénale dans le sens de la protection des victimes et des victimes potentielles.

**\*Association Fondation Julie** : Constituer une force de proposition, de vigilance, d'exigence visant à améliorer le fonctionnement des enquêtes et de la Justice criminelle en préconisant entre autres mesures la réécriture et le durcissement des textes de Loi sur la prescription de l'Action Publique en matière criminelle, la garde à vue dans le cadre d'affaires criminelles d'une particulière gravité, la confusion des peines en matière criminelle, les modalités d'exécution des peines criminelles.

**\* « Le combat de Sophie »** : créée en Juin 2007 suite à l'assassinat de Sophie Gravaud le 7 avril 2007 à Nantes, cette association a pour but de mener des actions autour de la lutte et de la prévention contre les agressions et enlèvements de femmes.